



Résultats du Conseil des Ministres des Pêches 11 et 12 décembre 2022

En sortie des 72h de négociations par les Ministres en charge de la pêche de l'Union Européennes, Olivier Le Nézet, Président du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, soulagé a déclaré : « *Nous sommes reconnaissants à Hervé Berville d'avoir tout simplement sauvé le Plan de Gestion Anguille français mis en œuvre par la profession depuis 13 ans.* »

La décision prise par le Conseil des Ministres des pêches a permis de conserver 2 principes essentiels pour la pêche professionnelle de l'anguille : la gestion de l'anguille au plus proche de son milieu, à savoir le bassin versant et le maintien du repeuplement, seul moyen de remédier à la mortalité que subit l'espèce à cause des pollutions diverses, des turbines et obstacles à la continuité des cours d'eau.

En effet, 660 entreprises de petite pêche artisanale armant des navires de moins de 10 mètres étaient la cible d'une proposition de la Commission visant purement et simplement leur disparition de l'Artois à la Corse. Selon l'architecture d'un texte voté par la Commission générale pêche méditerranée (CGPM), les 6 mois de fermeture peuvent être ajustés en fonction des différents bassins et des différents stades de l'anguille.

Il en va de même du Plan de Gestion « West Med ». Les lourds efforts de gestion des professionnels méditerranéens pour rétablir les stocks (réduction des jours de pêche, plan de sortie de flotte, mise en place de vastes cantonnements interdits à la pêche) ont été marqués par une moindre réduction du quota d'effort.

Dans le golfe de Gascogne, le respect des avis scientifiques s'est imposé avec des augmentations de possibilités de pêche sur des espèces importantes comme le bar, la sole, le merlu, la langoustine ou des reconductions de quotas comme le lieu jaune.

Le Comité National des Pêches s'interroge sur le bien-fondé de la méthode adoptée par la Commission européenne pour faire progresser une gestion durable des pêches. Elle est profondément archaïque : remise en cause des cadres durables de gestion (Plan de gestion anguille), lecture partielle des avis scientifiques (la Commission ferme toujours les yeux sur les

autres causes humaines de mortalité de l'anguille qui représentent néanmoins 90% !), absence d'impact socio-économique des décisions proposées...

Olivier Le Nézet de conclure : « *On voudrait nous décourager de pratiquer une pêche durable que la Commission ne s'y prendrait pas mieux. Heureusement, la préparation de ce Conseil par toute la profession avec les services de l'Etat a été déterminante. La pêche professionnelle est et restera un acteur majeur de la gestion durable des ressources marines.* »

Paris, le 13 décembre 2022

Contacts :

Olivier Le Nézet : 06 40 57 39 85

Philippe De Lambert Des Granges : 06 60 95 27 94

